



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 21 août 2018  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MAILHOT Claire, représentante de Bromont  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RODRIGUE Neil, représentant d'East Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Est absent :** MELCHIOR Patrick, maire de Farnham

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2018
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2018
5. Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 30 juin 2018
6. Actualités du CLD :
  - 6.1. Recommandation du comité d'investissement commun : demande à FLS-FTQ pour l'obtention d'une deuxième marge de crédit variable à l'investissement
  - 6.2. Bilan provisoire de l'industrie touristique pour la saison estivale
  - 6.3. Bilan provisoire des interventions en développement économique
  - 6.4. Faits saillants des différents comités de travail
7. Autorisation du 2<sup>e</sup> versement au CLD de la quote-part 2018 pour un montant de 492 319,50 \$
8. Autorisation du 2<sup>e</sup> versement au CLD provenant du Fonds de développement des territoires de 219 209,65 \$
9. Autorisation du versement au CLD d'une somme de 36 700 \$ provenant des fonds de Québec en Forme pour un projet de valorisation de produits alimentaires en surplus dans Brome-Missisquoi
10. Rapport du comité administratif du 7 août 2018 :
  - 10.1. Adoption du rapport d'activités du FDT pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
  - 10.2. Lancement de la stratégie d'attraction dans Brome-Missisquoi : conférence de presse le 5 septembre
  - 10.3. Mandats aux fournisseurs pour les écocentres :
    - 10.3.1. Les conteneurs ÉCOMAX
    - 10.3.2. Rocheleau et fils
    - 10.3.3. Bourque Métal
    - 10.3.4. RIGMRBM
    - 10.3.5. Sani-Éco
11. Mise à jour du dossier de la gestion des matières recyclables :
  - 11.1. Conclusion du dossier *Récupération 2000*
  - 11.2. Mandat à un consultant pour l'optimisation des pratiques
  - 11.3. Nouvelle plateforme de compostage à la RIGMRBM : annonce de la ministre Melançon
12. Rapport du comité d'aménagement du 16 août 2018 :
  - 12.1. Demande d'avis à la CPTAQ - Dossier 419270 - Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)
  - 12.2. Certificats de conformité :
    - 12.2.1. Règlement 458-25 – Farnham
    - 12.2.2. Règlement 1042-01-2018 – Bromont
    - 12.2.3. Règlement 124-2010-05 – Frelighsburg



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 12.2.4. Règlement 117-1-2018 – Sutton  
12.2.5. Règlement 73-2-2018 – Sutton
13. Mandat pour le survol LiDar des carrières et sablières - automne 2018
  14. Présentation pour adoption du Règlement 11-0618 sur l'abrogation des règlements de cours d'eau à compétence exclusive de la MRC
  15. Travaux d'entretien de cours d'eau :
    - 15.1. Octroi du mandat pour la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand
    - 15.2. Arrêt de la procédure d'appel d'offres visant des travaux d'entretien pour la branche 7 du cours d'eau Castor à Stanbridge Station
    - 15.3. Arrêt de la procédure d'appel d'offres visant des travaux d'entretien pour la branche 10 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Armand
    - 15.4. Arrêt de la procédure d'appel d'offres visant des travaux d'entretien pour la branche 43 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine
  16. Dépôt du rapport du comité régional en sécurité incendie dans Brome-Missisquoi du 28 juin 2018
  17. Mandat à l'UMQ pour l'évaluation du maintien de l'équité salariale des employés de la MRC et du CLD
  18. Avis au MAMOT concernant le report du dépôt des rôles d'évaluation 2019-2021 de certaines municipalités
  19. Inscription au congrès de la FQM en septembre 2018
  20. Internet haute vitesse : avancement des travaux
  21. Projet de modernisation des voies ferrées : voyage en train le 12 septembre 2018
  22. Transfert de Bromont dans le réseau local des services de santé La Pommeraie
  23. Invitation de Place aux Jeunes pour la Fête des nouveaux résidents le samedi 15 septembre à Notre-Dame-de-Stanbridge dès 11 h
  24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour août et septembre
  25. Correspondance
  26. Questions diverses
  27. Deuxième période de questions du public
  28. Levée de la séance

297-0818

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant les points : « Défi Têtes rasées de Leucan », « Opération Nez rouge de Brome-Missisquoi » et « Fin de contrat de la greffière par intérim » au sujet « Questions diverses » tout en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

298-0818

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

299-0819

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des maires du 4 juillet 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2018

Monsieur Desmarais dépose le rapport détaillé des revenus et dépenses de chacune des activités de la MRC au 30 juin 2018. Il invite les maires à communiquer avec lui s'ils souhaitent obtenir plus d'information.



No de résolution  
ou annotation

300-0818

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

ACTUALITÉS DU CLD

DEMANDE POUR UNE 2<sup>e</sup> MARGE DE CRÉDIT VARIABLE À L'INVESTISSEMENT  
FLS-FTQ POUR LA MRC BROME-MISSISQUOI

**CONSIDÉRANT** que les fonds FLS proviennent de FLS-FTQ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi dispose d'une marge de crédit variable de 750 000 \$ et que celle-ci est utilisée à 68 %;

**CONSIDÉRANT** que selon les projections et les dossiers autorisés non déboursés, il est possible de croire qu'il manquera de liquidités avant la fin de la présente année;

**CONSIDÉRANT** que le comité de la FTQ étudie les demandes seulement deux fois par année, il est nécessaire de présenter une demande rapidement;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De présenter une demande à FLS-FTQ dans le but d'obtenir une deuxième marge de crédit variable à l'investissement de 750 000 \$.

**ADOPTÉ**

**A. BILAN PROVISoire DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE**

Monsieur Beauchamp indique aux maires que l'industrie touristique se porte très bien. Une hausse marquée de l'achalandage dans toutes les sphères touristiques. La présence dans les marchés publics est également notable.

Une hausse de la clientèle ontarienne et québécoise est notable.

Les actes de renseignement provenant des kiosques touristiques sont en hausse ainsi que l'achalandage sur les sites web touristiques du CLD, ce qui démontre un engouement pour la région.

Le grand défi pour l'industrie demeure le manque de main-d'œuvre permanente considérant que les étudiants retourneront à l'école sous peu.

**B. BILAN PROVISoire DES INTERVENTIONS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Monsieur Beauchamp dresse un portrait du développement économique dans Brome-Missisquoi en mentionnant qu'il y a une forte ambition entrepreneuriale autant provenant des hommes que des femmes. Les trentenaires sont très actifs et dynamiques.

Le défi se retrouve au niveau du repreneuriat, soit le fait que les entreprises existantes ont de la difficulté à trouver preneur. Ainsi, le manque de relève dans divers secteurs d'activités est marqué.

**C. FAITS SAILLANTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CLD**

Monsieur Beauchamp mentionne que le rapport des activités du CLD a été envoyé par courriel et que si les maires ont des questions, ils peuvent communiquer avec lui.

301-0818

**AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT AU CLD DE LA QUOTE-PART 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU**

D'autoriser le deuxième versement, représentant 50 %, au CLD de la quote-part 2018 au montant de 492 319,50 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

302-0818

**AUTORISATION DU 2<sup>E</sup> VERSEMENT AU CLD PROVENANT DU FONDS DE  
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2018-2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU**



No de résolution  
ou annotation

303-0818

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le deuxième versement, représentant 55 %, au CLD provenant du Fonds de développement des territoires au montant de 219 209,65 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **AUTORISATION DU VERSEMENT AU CLD D'UNE SOMME DE 36 700 \$ PROVENANT DES FONDS DE QUÉBEC EN FORME POUR UN PROJET DE VALORISATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN SURPLUS DANS BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que Québec en Forme a autorisé en novembre 2017 le transfert des sommes résiduels de Jeunes en Mouvement vers un autre projet concernant les saines habitudes de vie;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet communautaire pour contrer le gaspillage alimentaire est actuellement en cours dans la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le CLD travaille avec les organismes concernés et qu'il y a lieu de procéder à un transfert de fonds de la MRC au CLD afin que le projet puisse être réalisé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le transfert de 36 700 \$ au CLD pour supporter le projet de valorisation de produits alimentaires en surplus dans Brome-Missisquoi qui sera chapeauté par le CLD.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

304-0818

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

**CONSIDÉRANT** que conformément aux modalités établies au niveau du Fonds de développement des territoires (FDT), les organismes ayant reçu une enveloppe budgétaire provenant du FDT doivent rendre compte au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire des diverses interventions effectuées;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport d'activités et la reddition de compte du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 tel que présenté séance tenante, de déposer ledit rapport sur le site web de la MRC et d'acheminer le tout au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉ**

### **LANCEMENT OFFICIEL DE LA STRATÉGIE D'ATTRACTION DANS BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais informe le conseil que le lancement officiel de la stratégie d'attraction dans Brome-Missisquoi, qui a comme objectif d'accueillir 10 000 nouveaux travailleurs d'ici 10 ans, aura lieu le mercredi 5 septembre 2018 à 10 h 30 dans la salle Arthur-Fauteux de la MRC Brome-Missisquoi. Les journalistes, entreprises, élus et organismes communautaires seront invités afin d'assister à la conférence de presse.

305-0818

### **ÉCOMAX : TRANSPORT DES CONTENEURS POUR LES ÉCOCENTRES DE LAC-BROME ET SUTTON**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de *Récupération 2000 inc.*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC et l'urgence de prévoir des mandats avec différents fournisseurs pour assurer l'ouverture des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mandater *Les conteneurs ÉCOMAX* pour le transport des conteneurs sur les sites des écocentres de Lac-Brome et Sutton et l'acheminement de ceux-ci vers les lieux de traitement dès le samedi 11 août 2018, et ce, jusqu'à la fermeture des écocentres à la fin du mois de novembre 2018.

Que le transport des conteneurs et l'acheminement de ceux-ci vers les lieux de traitement soient effectués selon les modalités suivantes :

- Pour la collecte et le transport des matières traitées sur le site de la Régie (RIGMRBM) le coût par conteneur s'élève à 275 \$ plus les taxes applicables.
- Pour la collecte et le transport des matières recyclables acheminées chez Sani-Éco à Granby le coût par conteneur est établi à 275 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente avec ledit fournisseur aux conditions ci-haut établies.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

306-0818

### **ROCHELEAU ET FILS : TRANSPORT DES CONTENEURS POUR LES ÉCOCENTRES DE BEDFORD, BROMONT ET FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de *Récupération 2000 inc.*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC et l'urgence de prévoir des mandats avec différents fournisseurs pour assurer l'ouverture des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

De mandater *Rocheleau et fils (8292787 Canada inc.)* pour le transport des conteneurs sur les sites des écocentres de Bedford, Bromont et Farnham ainsi que l'acheminement de ceux-ci vers les lieux de traitement dès le samedi 11 août 2018, et ce, jusqu'à la fermeture des écocentres à la fin du mois de novembre 2018.

Que le transport des conteneurs et l'acheminement de ceux-ci vers les lieux de traitement soient effectués selon les modalités suivantes :

- Pour la collecte et le transport des matières traitées sur le site de la Régie (RIGMRBM) le coût par conteneur s'élève à 200 \$ plus les taxes applicables.
- Pour la collecte et le transport des matières recyclables acheminées chez Sani-Éco à Granby le coût par conteneur est établi à 275 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente avec ledit fournisseur aux conditions ci-haut établies.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

307-0818

### **BOURQUE MÉTAL : FOURNITURE DE CONTENEURS, TRANSPORT, TRI ET VALORISATION DU MÉTAL**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de *Récupération 2000 inc.*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC et l'urgence de prévoir des mandats avec différents fournisseurs pour assurer l'ouverture des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

De mandater *Bourque Métal (A. Bourque acier & métaux inc.)* pour la fourniture de conteneurs, le transport, le tri et la valorisation du métal pour tous les écocentres de Brome-Missisquoi dès le samedi 11 août 2018, et ce, jusqu'à la fermeture des écocentres à la fin du mois de novembre 2018. Un rapport de tonnage sera acheminé à la MRC à la suite de chaque écocentre ainsi qu'un rapport de l'évolution du marché du métal. Une ristourne fluctuant mensuellement selon le marché sera appliquée pour la valorisation du métal.



No de résolution  
ou annotation

308-0818

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente avec ledit fournisseur aux conditions ci-haut établies.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **RIGMRBM : TRAITEMENT DES MATIÈRES AUTRES QUE RECYCLABLES PROVENANT DES ÉCOCENTRES**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de *Récupération 2000 inc.*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC et l'urgence de prévoir des mandats avec différents fournisseurs pour assurer l'ouverture des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

De mandater la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM)* à compter du samedi 11 août 2018, et ce, jusqu'à la fermeture des écocentres à la fin du mois de novembre 2018, pour le traitement des branches, du bois, des feuilles, du gypse, du CRD soit effectué au coût de 79,07 \$ par tonne métrique ainsi que pour le traitement des agrégats et des pneus au coût de 32,75 \$ par tonne métrique.

Qu'un montant forfaitaire de 1 000 \$ soit prévu pour l'ouverture du site de la Régie chaque samedi afin de recevoir les matières provenant des autres écocentres.

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente avec ledit fournisseur aux conditions ci-haut établies.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

309-0818

### **SANI-ÉCO : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** la crise actuelle qui touche la valorisation des matières recyclables et la fermeture de *Récupération 2000 inc.*;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maintenir le service des écocentres pour les citoyens sur l'ensemble du territoire de la MRC et l'urgence de prévoir des mandats avec différents fournisseurs pour assurer l'ouverture des écocentres;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

De mandater *SANI-ÉCO inc.* pour effectuer le traitement des matières recyclables au coût de 70 \$ par tonne métrique, à compter du samedi 11 août 2018, et ce, jusqu'à la fermeture des écocentres à la fin du mois de novembre 2018.

D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer l'entente avec ledit fournisseur aux conditions ci-haut établies.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

### **CONCLUSION DU DOSSIER RÉCUPÉRATION 2000**

Monsieur Desmarais informe les maires que la fermeture officielle de l'entreprise *Récupération 2000* a eu lieu le 10 août dernier. Le service des écocentres est maintenu jusqu'à la fin du mois de novembre, comme prévue, par le biais d'ententes avec plusieurs fournisseurs temporaires.

Il sera nécessaire, autant pour les municipalités que pour la MRC, de prévoir le processus d'appel d'offres le plus rapidement possible afin d'obtenir un prix pour janvier 2019 pour le traitement de la matière.



No de résolution  
ou annotation

310-0818

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI D'UN MANDAT À UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ CONCERNANT LES ACTIONS  
À ENTREPRENDRE POUR UNE GESTION EFFICACE DES MATIÈRES  
RECYCLABLES ET DES ÉCOCENTRES EN 2019**

**CONSIDÉRANT** l'importance de recourir aux services d'un expert afin d'améliorer nos pratiques en gestion des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service de *IZZl gestion d'entreprises inc.*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat sous la forme d'une banque d'heures, à raison de 175 \$ par heure, au consultant spécialisé, *IZZl gestion d'entreprises inc.*, afin qu'il conseille la MRC concernant les mandats suivants :

- Élaborer des recommandations à l'intention des municipalités locales et de la MRC pour les contrats à venir concernant le tri et la valorisation des matières recyclables, dont une formule de coûts tenant compte de la variation dans le temps des prix des différentes matières triées (30 heures).
- Évaluer l'opportunité d'implanter un site de transbordement sur le site de la RIGMRBM pour les matières recyclables devant être transportées et triées à l'extérieur du territoire de la MRC (30 heures).
- Recommander au conseil de la MRC des actions pour améliorer le fonctionnement des écocentres (7 heures).

Un total de 67 heures est estimé pour l'ensemble des mandats, pour un total de 11 725 \$.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

311-0818

**ACCORD DE PRINCIPE RELATIVEMENT À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE QUANT  
AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

**CONSIDÉRANT** qu'au début du mois d'août 2018, l'entreprise *Récupération 2000 inc.* a cessé ses opérations de traitement et de valorisation des matières recyclables ainsi que la collecte de ces dernières et des déchets domestiques pour certaines municipalités de la MRC ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales concernées par cette fermeture doivent continuer à assurer la collecte, le traitement et la valorisation des matières recyclables pour les résidences de leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le tout doit se faire à un coût raisonnable pour les municipalités et les citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité bénéficie de la compétence exclusive en matières résiduelles, ce qui inclut le traitement de la matière recyclable ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC possède toutes les connaissances et l'expertise pour procéder à un appel d'offres au nom des municipalités locales n'ayant plus de contrat avec un centre de tri dû à la fermeture de *Récupération 2000 inc.* ou dont le contrat viendra à échéance le 31 décembre 2018, ci-après « *municipalités concernées* » ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, pour que la MRC puisse procéder par appel d'offres regroupé afin d'obtenir un meilleur prix au nom des municipalités locales concernées de son territoire, que chacune des municipalités concernées délègue partiellement sa compétence afin de procéder à un appel d'offres public pour assurer le traitement, soit le tri et la valorisation, de la matière recyclable à la MRC par le biais d'une entente intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC et les municipalités concernées ont convenu de conclure une entente intermunicipale, dès que possible, ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence à la MRC afin de procéder à un appel d'offres public pour assurer le traitement, soit le tri et la valorisation, de la matière recyclable, le tout conformément aux articles 14.3 et 569 et suivants du Code municipal (art. 29.5 et 468 de la Loi sur les citées et villes) ;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité devra ensuite conclure une entente de gré à gré avec le fournisseur proposé par la MRC issu du processus d'appel d'offres ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'accepter le projet de délégation de compétence de certaines municipalités locales envers la MRC afin de procéder à un appel d'offres regroupé quant au traitement des matières recyclables tel que discuté séance tenante et de préparer des projets d'ententes intermunicipales à intervenir afin d'y établir les responsabilités des parties.

Suivant l'approbation des projets d'entente par résolution des municipalités concernées, d'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et Robert Desmarais, directeur général, à signer lesdites ententes intermunicipales ayant pour objet de prévoir une délégation de compétence à la MRC afin de procéder à un appel d'offres public pour assurer le traitement de la matière recyclable.

Suivant la conclusion desdites ententes intermunicipale, d'autoriser la MRC, à titre de délégataire, à entamer la procédure d'appel d'offres public ci-haut mentionné.

Suivant au processus d'appel d'offres, d'autoriser la MRC à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le cas échéant, au nom et pour le compte des municipalités concernées, lesquelles sont considérées délégants en vertu de la législation applicable et conséquemment, seront les seules liées à l'adjudicataire retenu par la MRC.

**ADOPTÉ**

### **NOUVELLE PLATEFORME DE COMPOSTAGE À LA RIGMRBM : ANNONCE DE LA MINISTRE MELANÇON**

Monsieur Desmarais mentionne que la plateforme de compostage située sur le site de la RIGMRBM bénéficiera d'une aide financière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Monsieur Yves Lévesque, maire de Bedford et président de la RIGMRBM, souligne que la construction de la plateforme de compostage est sur le point d'être complétée.

Les bacs bruns sont également subventionnés par le PTMOBC. La distribution des bacs est en cours sur le territoire de la MRC. Il importe de rappeler que le bac brun est la propriété de la municipalité et que toutes les municipalités du territoire se sont engagées à faire des efforts concrets pour éliminer de l'enfouissement les matières organiques, considérant qu'en 2020 il sera interdit d'enfouir les matières organiques.

### **DEMANDE D'AVIS CPTAQ - DOSSIER 419270 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** que la CPTAQ a transmis le 30 juillet 2018 une demande d'avis à la MRC pour certificat de conformité dans le dossier 419270;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture et pour l'enlèvement de sol arable sur le lot 3 800 046 propriété de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise sur une superficie de 9,45 hectares afin d'extraire sur le lot 3 800 046 des matériaux, lesquels seront utilisés comme recouvrement journalier du lieu d'enfouissement;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande vise le renouvellement de l'autorisation obtenue en 2008 via la décision 355234;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit du seul endroit où il est spécifiquement identifié dans le schéma d'aménagement et de développement où l'enfouissement de matières résiduelles est autorisé (*Affectation Site d'enfouissement régional*);

**CONSIDÉRANT** que la finalité des travaux aura des impacts limités sur le potentiel agricole des lots visés et aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de productions animales;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**





No de résolution  
ou annotation

313-0818

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'indiquer à la CPTAQ que les interventions visées par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi dans le dossier 419270 sont conformes au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

**ADOPTÉ**

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 458-25 – FARNHAM

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 26 juin 2018 le règlement 458-25 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à :

- ▶ Modifier la classe des usages commerciaux (C2) - Vente au détail pour permettre la vente de produits du cannabis;
- ▶ Modifier la classe des usages industriels (I2) - Légers pour permettre l'implantation d'industrie de produits du cannabis;
- ▶ Modifier les grilles des usages des zones I2-001, I3-002, I3-005, I2-006, I2-007, I2-008, I2-009, I3-010 et I2-011 en y interdisant ces types d'usages.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-25 de la Ville de Farnham **CONFORME** au schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

314-0818

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1042-01-2018 - BROMONT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 6 juillet 2018 le règlement 1042-01-2018 modifiant le règlement de construction 1042-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'égouttement d'un drain de fondation, au puisard et pompe de puisard ainsi que sur les clapets antiretour afin de les actualiser;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1042-01-2018 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

315-0818

### CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 124-2010-05 – FRELIGHSBURG

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Frelighsburg a transmis à la MRC le 27 juillet 2018 le règlement 124-2010-05 relatif à la modification du règlement de zonage 124-2010;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à introduire l'usage « logement supplémentaire » en usage complémentaire à l'habitation unifamiliale isolée, à certaines conditions, et ce, sur l'ensemble de son territoire.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ TOM SELBY  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 124-2010-05 de la Municipalité de Frelighsburg **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

316-0818

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 117-1-2018 – SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 14 août 2018 le règlement 117-1-2018 modifiant le règlement de construction 117;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier le règlement de construction afin d'exiger un permis de lotissement pour la construction d'une rue privée;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 117-1-2018 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

317-0818

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 73-2-2018 – SUTTON**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 14 août 2018 le règlement 73-2-2018 modifiant le règlement sur les PIIA 73;

**CONSIDÉRANT** que le règlement vise à modifier les limites du secteur du noyau villageois afin d'y intégrer les terrains et bâtiments appartenant à la fabrique Saint-André de Sutton;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 73-2-2018 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

318-0818

**COORDINATION, ACQUISITION ET TRAITEMENT DU LIDAR POUR CERTAINS SITES DE  
CARRIÈRES ET SABLIERES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre de prix de l'organisme *GéoMont* afin d'obtenir un relevé LiDAR couvrant plusieurs sites de carrières et sablières sur les territoires de la MRC Brome-Missisquoi, la MRC Haute-Yamaska et la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT** que cette prise de données aéroportées fait partie des outils nécessaires afin de valider les déclarations des exploitants de carrières et sablières;

**CONSIDÉRANT** que les fonds requis sont disponibles au budget;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

D'accepter la proposition de *GéoMont* concernant la réalisation du survol LiDAR qui aura lieu à l'automne 2018 au montant de 5 997,87 \$ plus taxes applicables et d'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, à signer ladite offre de prix basée sur la participation des trois MRC (Haute-Yamaska, Acton et Brome-Missisquoi).

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense*

319-0818

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 11-0618  
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS  
AUX COURS D'EAU DU TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1<sup>er</sup> janvier 2006;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 19 juin 2018 en vue de l'abrogation de règlements, actes d'accords et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement a été déposé au conseil et qu'il a eu communication de l'objet du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 19 juin 2018;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 11-0618 abrogeant les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs au cours d'eau du territoire de la MRC Brome-Missisquoi*, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

320-0818

### **OCTROI DU MANDAT POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN À SAINT-ARMAND**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 20 août 2018;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité au devis;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Béton Laurier inc. au montant de 19 508,96 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

321-0818

### **ARRÊT DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES EN COURS VISANT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN ET REJET DE L'ENSEMBLE DES SOUMISSIONS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'appels d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Castor à Stanbridge Station, la branche 10 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Armand et la branche 43 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine;

**CONSIDÉRANT** qu'à titre d'organisme public, la MRC Brome-Missisquoi a pour mission notamment d'assurer une saine gestion des fonds publics;

**CONSIDÉRANT** que suivant l'ouverture des soumissions, il est recommandé de mettre fin aux procédures d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des soumissions reçues, conformément à l'article 4 des devis, pour motif que les prix soumis surpassent le budget estimé;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Conformément à l'article 4 des devis d'appel d'offres, de mettre fin aux présentes procédures d'appel d'offres visant la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Castor à Stanbridge Station, la branche 10 du cours d'eau Brandy Brook à Saint-Armand et la branche 43 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine et de rejeter l'ensemble des soumissions reçues.

**ADOPTÉ**

### DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 28 JUIN

Monsieur Francis Dorion dépose le rapport du comité régional en sécurité incendie dans Brome-Missisquoi du 28 juin 2018.

Aucune question n'est posée relativement aux sujets traités par le comité.

322-0818

### OCTROI D'UN MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UMQ POUR L'ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE DES EMPLOYÉS DE LA MRC ET DU CLD

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir l'équité salariale des employés de la MRC et du CLD;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation du maintien de l'équité salariale des employés de la MRC et du CLD a été faite en 2014 et qu'il est nécessaire de refaire l'exercice afin de dresser la liste des changements survenus, de procéder à l'évaluation des postes et de procéder aux ajustements salariaux nécessaires;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une offre de service du Carrefour du capital humain de l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat au Carrefour du Capital humain de l'UMQ de procéder aux démarches nécessaires afin de maintenir l'équité salariale des employés de la MRC et du CLD à raison de 195 \$ par heure. Le temps estimé pour accomplir ce mandat est de 12 heures. Ainsi, le total du mandat professionnel décrit dans l'offre de service s'élève à 2 340 \$ auquel s'ajoutent les frais de déplacement de 95 \$ l'heure et les autres frais afférents, ainsi que les taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*

323-0818

### AVIS AU MAMOT CONCERNANT LE REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2019-2021 DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

**CONSIDÉRANT** que l'organisme municipal responsable de l'évaluation ne pourra déposer les rôles des municipalités de Saint-Armand, Pike River, Stanbridge Station, Canton de Bedford, Stanbridge East, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine avant le 16 septembre 2018, tel que requis par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**CONSIDÉRANT** que l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet de reporter le délai de dépôt du rôle;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'évaluateur de la MRC Brome-Missisquoi à déposer le rôle de l'évaluation foncière 2019-2021 des municipalités de Saint-Armand, Pike River, Stanbridge Station, Canton de Bedford, Stanbridge East, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Notre-Dame-de-Stanbridge et Sainte-Sabine au plus tard le 15 octobre 2018 et d'en informer, dans les meilleurs délais, le ministre responsable, le tout conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

**ADOPTÉ**

324-0818

### INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM EN SEPTEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement de l'inscription de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, au congrès de la FQM les 20, 21 et 22 septembre 2018 à Montréal.



No de résolution  
ou annotation

325-0818

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De rembourser ses dépenses de séjour et de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

### **PROJET DE MODERNISATION DES VOIES FERRÉES :** **VOYAGE EN TRAIN LE 12 SEPTEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'organisation d'un voyage en train entre Sherbrooke et Magog le 12 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que les entreprises, organisations, élus et candidats aux élections provinciales pour la région sont invités à participer à cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD**  
**APPUYÉ PAR JACQUES DROLET**  
**ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'achat de deux (2) billets au coût de 500 \$ pour que la MRC Brome-Missisquoi puisse participer au voyage en train du 12 septembre où des activités de promotion et de communication sont prévues.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

326-0818

### **TRANSFERT DE BROMONT DANS LE RÉSEAU LOCAL DES** **SERVICES DE SANTÉ LA POMMERAIE**

**CONSIDÉRANT** que le transfert de la ville de Bromont dans le Réseau Local de Santé (RLS) La Pommeraie a été autorisé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barette;

**CONSIDÉRANT** que ce transfert était demandé et justifié depuis quelques années par la MRC et la Ville de Bromont au bénéfice des citoyens de Bromont;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE**  
**APPUYÉ PAR GILLES RIOUX**  
**ET RÉSOLU :**

De remercier le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, d'avoir autorisé ce transfert.

De demander au ministre et à la direction du CIUSSS de doter le RLS La Pommeraie des effectifs nécessaires pour bien desservir la population de Bromont en évitant de causer quelque préjudice que ce soit à la population du RLS de la Haute-Yamaska.

**ADOPTÉ**

### **INVITATION DE PLACE AUX JEUNES POUR LA FÊTE DES NOUVEAUX RÉSIDENTS LE** **SAMEDI 15 SEPTEMBRE À NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE DÈS 11 h**

Monsieur Desmarais invite les maires à participer à la Fête des nouveaux 2018 qui aura lieu le samedi 15 septembre dès 11 h au 900 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge. Initiative de Place aux jeunes, cette fête annuelle permet aux nouveaux citoyens de Brome-Missisquoi de découvrir leur région et d'apprendre à connaître d'autres nouveaux venus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DÉFI TÊTES RASÉES LEUCAN – DOMAINE DU PARC**

La mairesse de Cowansville, madame Sylvie Beauregard, mentionne que le Défi Têtes rasées de Leucan s'arrêtera à Cowansville le dimanche 26 août prochain au Domaine du Parc. Cette dernière a mis sa propre tête à prix afin d'amasser des dons pour la cause des enfants atteints du cancer.

#### **OPÉRATION NEZ ROUGE DANS BROME-MISSISQUOI**

La mairesse de Cowansville, madame Sylvie Beauregard, sonde l'intérêt des maires quant à leur participation à l'Opération Nez Rouge. La réponse étant positive, elle leur fera suivre une correspondance prochainement.



No de résolution  
ou annotation

327-0818

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FIN DE CONTRAT DE LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM**

Madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet de la MRC, remercie M<sup>e</sup> Alexandra Pagé pour son travail à titre de greffière par intérim durant la période du congé de maternité de M<sup>e</sup> Vanessa Couillard et souligne l'excellence de son travail en lui souhaitant de belles réussites dans ses projets.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est adressée au conseil des maires.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Sylvie Dionne-Raymond, préfet

  
\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*